

Quelques réflexions sur le calcul de coûts pertinents dans le cadre de la réglementation française des télécommunications

Webinaire Fratel - 2 juillet 2020



Pierre Laigle

Responsable du département modèle et coûts réglementaires

Orange – direction de la réglementation

pierre.laigle@orange.com

Un coût n'est pas une grandeur physique mesurable mais un agrégat construit. Son utilisation par la réglementation nécessite donc une définition très précise et le contrôle de son application.

Le sens commun laisse supposer qu'un coût peut se calculer de manière univoque.

Il suffit de réunir quelques praticiens du calcul de coûts pour obtenir des résultats très dissemblables.

Il est donc impératif de spécifier de manière très précise les règles de calcul. C'est ce que fait la réglementation française au travers des décisions de l'ARCEP, après consultation approfondie des opérateurs et en s'adaptant à l'évolution technologique des réseaux :

- n° 05-0834 qui définit la méthode de calcul du coût de la paire de cuivre
- n° 06-1007 qui définit les obligations de calcul de coûts et de séparation comptable de France Telecom dans le domaine du fixe
- n° 12-0007 modifiant les durées d'amortissement des actifs prévues par la décision 05-0834
- n° 17-1488 qui fixe les règles d'allocation des coûts de génie civil entre les réseaux
- n° 18-0685 définissant les obligations comptables des opérateurs mobiles

La conformité des pratiques aux décisions est certifiée par des auditeurs désignés par décisions de l'ARCEP

Le contexte opérationnel est susceptible de distordre le calcul des coûts pertinents.

Principes réglementaires :

- Les éléments exceptionnels, financiers, hors secteur télécom sont exclus des coûts pertinents
- La réglementation s'opère dans un cadre national
- Une rémunération du capital remplace les frais financiers
- Les coûts sont alloués de manière exhaustive, causale et non discriminatoire

questions posées par la mise en œuvre :

- Une entreprise peut exercer une partie de son activité sur des activités hors du secteur des télécoms
- Certains produits (au sens comptable) doivent être retraités et déduits des coûts
- Le WACC, fixé par le régulateur peut être différent du coût du capital réellement supporté par l'entreprise
- Il est illusoire d'espérer collecter de l'information spécifiquement pour le calcul des coûts de revient. Seule l'information réellement utilisée par les opérationnels est utilisable. Sa qualité augmente lorsque le nombre d'intervenants dans son traitement diminue.

Calculer des coûts patrimoniaux suppose de choisir une méthode de valorisation des actifs et une méthode d'annualisation.

- Les actifs valorisés peuvent être réellement présents dans le réseau ou résulter d'une reconstruction théorique optimisant le dimensionnement et / ou la technologie.
- Un réseau réel, peut être valorisé en coûts comptables (historiques) ou réévalués
- L'annualisation consiste à calculer une annuité qui comprend une part d'amortissement de l'actif et une part de rémunération du capital immobilisé.
- L'annuité peut être calculée :
 - Sur la base d'un amortissement constant (valeur initiale ou réévaluée / durée de vie de l'actif) et d'un coût du capital décroissant
 - de telle sorte que l'annuité soit constante (le coût du capital décroît et l'amortissement augmente, à total constant)
 - De telle sorte que l'annuité décroisse au rythme du progrès technique
- La somme des amortissements sur la durée de vie totale est égale à la valeur initiale ou réévaluée de l'actif

3 méthodes de calcul des coûts patrimoniaux sont utilisées en France dans le cadre des obligations de restitutions comptables top down :

- Les coûts historiques (actifs réellement présents dans le réseau valorisés en coûts comptables et annualisés en amortissements constants)
 - Cette méthode est employée pour les actifs supports, les réseaux mobiles, des actifs de faible durée de vie (livebox, décodeurs TV, routeurs clients), des réseaux en cours de déploiements (FttH), des actifs spécifiques (câbles sous-marins, satellites)
- Les coûts courants économiques (actifs réels revalorisés de l'inflation annualisés avec une annuité décroissante au rythme du progrès technique de chaque actif)
 - Cette méthode est employée pour valoriser le génie civil en conduite, les poteaux, le génie civil en pleine terre
- Les coûts de remplacement en filière (réseau reconstruit avec la meilleure technologie industriellement disponible annualisé avec une annuité décroissante au rythme du progrès technique de chaque actif).
 - Cette méthode est la norme de valorisation des actifs des réseaux fixes hors boucle locale (transmission, commutation, DSLAM, routeurs et brasseurs des réseaux de collecte, backbone IP,...)

Merci

Document décrivant le système de comptabilisation des coûts d'Orange :

https://www.orange.com/fr/content/download/3668/33632/version/12/file/Description_couts_2018.pdf

